

Patrimoine : sauver la synagogue de Toul

Le bâtiment de 1862 de style hispano-mauresque se dégrade d'année en année. L'association de sauvegarde, créée en septembre 2022, met les bouchées doubles pour mettre en sécurité le lieu et le restaurer afin d'accueillir des activités culturelles tout en conservant l'identité synagogale.

En 1862, la synagogue de Toul sort de terre, cinquante ans après la première, plus petite. Rue de la Halle. Discret bâtiment derrière une grille. Tellement discret qu'un « grand nombre de Toulous ne sait pas qu'elle existe ». Pourtant, c'est « un magnifique patrimoine », confie Jean-Pol Marx, le président de l'association culturelle de la communauté juive de Toul. Une communauté qui se réduit, actuellement, comme peau de chagrin. Mais à qui appartient toujours ce lieu historique, inscrit au titre des Monuments Historiques depuis 1996. Une communauté qui l'assure et fait réaliser les travaux d'urgence.

Mais malgré ces efforts, le bâtiment ne cesse de se dégrader.

Le 1^{er} septembre 2022, l'Association de sauvegarde de la synagogue de Toul voit le jour. Douze personnes. Un noyau dur venu d'horizons variés (professeurs, vétérinaires, l'actuel curé de la ville...) qui ne cesse de s'étoffer. Cent onze adhérents fin janvier. Avec un président d'honneur de renom : Dominique Jarrassé, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'université Michel de Montaigne-Bordeaux 3 et spécialiste des synagogues en France.

L'association n'en est qu'à ces débuts, mais la motivation est là : « Le travail essentiel est de faire venir des architectes compé-



Philippe Hanus, président de l'association (à gauche) et Jean-Pol Marx, le président de l'association culturelle œuvrent pour la sauvegarde du bâtiment de 1862. Photo ER/Patrice SAUCOURT

tents », confie Philippe Hanus, le président. « Le but est de réaliser un état des lieux de la structure et notamment de l'état de la toiture ». Des traces d'infiltrations marquent certains murs, des piliers soutenant la galerie des femmes sont cintrés et l'électricité est à refaire entièrement.

Dernière cérémonie en 1965 pour la bar-mitsvah de l'oncle de Delphine Horvilleur

La première chose à faire est de « mettre le bâtiment en sécurité ». Un bâtiment dont il en subsiste peu de ce style dit hispano-mauresque avec maison du rabbin et école hébraïque. Ces deux bâtiments sont privés actuellement. « C'est très intéressant au niveau architectural et patrimonial », explique Jean-Pol Marx qui signale que la dernière

cérémonie dans cette synagogue a eu lieu en 1965 pour la bar-mitsvah de Jacques Horvilleur, l'oncle du rabbin Delphine Horvilleur, née à Nancy, dont le grand-père avait épousé une Toulouse.

« L'ouvrir à toutes les cultures »

Reste aussi à chiffrer la restauration complète du lieu. Pour en « garder l'identité synagogale et aussi l'ouvrir à toutes cultures avec des expositions, des concerts, des conférences... », estime Jean-Pol Marx intarissable sur l'histoire de la synagogue. Avec le rêve de la voir renaître un comme celle de Verdun dans la Meuse, lauréate du loto du patrimoine de Stéphane Bern.

La première manifestation aura lieu aux beaux jours : un concert

dans le jardin avec visite de la synagogue pour les adhérents de l'association. « Il faut que les Toulous se réapproprient le lieu », signale Michel Brunner, un des membres fondateurs. Plusieurs réunions ont eu lieu à Nancy et à Toul pour se faire connaître. Très prochainement, la Fondation du Patrimoine, la DRAC et un architecte du patrimoine vont venir sur place.

L'assemblée générale de l'association se déroulera salle des adjudications à Toul le 28 février à 18 h 30. L'occasion de venir découvrir le projet.

Frédéric PLANCARD

L'association, sise au 2 rue Chanzy à Toul, dispose d'une page Facebook.

Tel : 06 81 43 42 48.

Mail : asso.syntoul@gmail.com

Deux ans de prison pour le conducteur de la navette de la ville d'Épinal qui était ivre

Les raisons qui ont poussé le conducteur d'une navette de la ville d'Épinal à freiner brusquement le 14 décembre dernier demeurent floues. A-t-il voulu éviter un piéton ou une voiture comme il l'a dit le jour de son procès devant le tribunal judiciaire ? L'enquête n'a pas permis de valider ces deux hypothèses. Ce qui est certain en revanche, c'est que trois passagers ont été projetés à l'intérieur du véhicule, dont une femme de 97 ans. Quelques minutes après l'accident, le conducteur, contrôlé positif à l'alcool, présentait un taux de 2,28 g par litre de sang. Dix minutes plus tard, le taux montait à 2,42 grammes. « Vous avez déclaré que vous étiez enrhumé et que vous aviez pris un grog la veille », commence la présidente Julie Léonard. « Le matin j'avais repris la même chose que la veille : une moitié de verre de rhum, sans manger ». Au cours de l'audience, il avoue avoir bu à nouveau du rhum le midi, juste avant de prendre son service vers 13 h 30.

Casier chargé

Le casier du conducteur ne plaide pas en sa faveur. Entre 1996 et 2019, il a été condamné une quinzaine de fois pour des infractions routières, la plupart du temps sous l'emprise de l'alcool. Une multitude d'infractions, parfois en récidive, qui l'ont conduit à être incarcéré pendant trois ans au début des années 2000. « Au vu de vos anciennes condamnations, qu'est-ce qui vous a amené à postuler comme conducteur de bus ? », l'interroge le substitut du procureur. « C'était un rêve d'enfant ». Le conducteur a été condamné à deux ans de prison, dont un an de sursis probatoire. Il lui est également interdit de conduire tout véhicule pendant deux ans, en plus de sa période de sursis probatoire.